

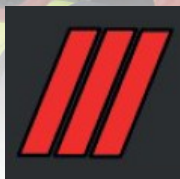
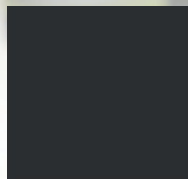


# Sapeurs et Caporaux

édition 2023



**Sapeurs-pompiers  
professionnels**





## SAPEUR

### Recrutement sans concours

S.P.V justifiant de 3 ans au moins d'activité en cette qualité, ou de J.S.P, ou de militaire de la B.S.P.P, du B.M.P.M ou des U.I.I.S.C et ayant validé la totalité des U.V de la formation initiale.

Au titre d'une année civile, les recrutements de sapeurs ne peuvent intervenir qu'à raison d'un pour 2 recrutements de caporaux figurant sur liste d'aptitude.

Sapeurs stagiaires, pour une durée d'un an, ils reçoivent une formation d'intégration et de professionnalisation.

La période de stage peut être prolongée d'un an maximum.

Echelons	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	367	361	1 an	1 777,12 €	444,28 €
2	368	362	1 an	1 782,05 €	445,51 €
3	370	363	1 an	1 786,97 €	446,74 €
4	371	364	1 an	1 791,89 €	447,97 €
5	374	365	1 an	1 796,82 €	449,20 €
6	378	366	1 an	1 801,74 €	450,43 €
7	381	367	3 ans	1 806,66 €	451,67 €
8	387	368	3 ans	1 811,58 €	452,90 €
9	401	371	3 ans	1 826,35 €	456,59 €
10	419	372	4 ans	1 831,28 €	457,82 €
11	432	382		1 880,50 €	470,13 €

Responsabilités particulières	Taux
Equipier	6
Opérateur de salle opérationnelle	7,5

# Je suis Sapeur, je peux devenir :

## Caporal

**Examen professionnel**, 4<sup>ème</sup> échelon + 3 ans dans le grade ou de Fonction publique.

**Au choix**, 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon + 8 ans dans le grade ou de Fonction publique.

## Sergent

**Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconnue équivalente.

## Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe

**Concours externe**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et titulaire qualification d'équipier de SPP.

## Capitaine

**Concours externe**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

## L'examen professionnel de Caporal

L'épreuve consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de 15 minutes dont 5 minutes au plus de présentation.

Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les caporaux.



# CAPORAL



## Recrutement sur liste d'aptitude après réussite au concours externe

Stagiaires pour une durée d'un an, ils reçoivent une formation d'intégration et de professionnalisation. La période de stage peut être prolongée d'un an maximum. Ils ne peuvent occuper les fonctions de chef d'équipe qu'après 2 années de services, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de formations.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut	Prime de feu
1	368	362	1 an	1 782,05 €	445,51 €
2	371	364	1 an	1 791,89 €	447,97 €
3	376	365	1 an	1 796,82 €	449,20 €
4	387	368	1 an	1 811,58 €	452,90 €
5	396	369	1 an	1 816,51 €	454,13 €
6	404	371	1 an	1 826,35 €	456,59 €
7	416	372	2 ans	1 831,28 €	457,82 €
8	430	380	2 ans	1 870,66 €	467,66 €
9	446	392	3 ans	1 929,73 €	482,43 €
10	461	404	3 ans	1 988,80 €	497,20 €
11	473	412	4 ans	2 028,19 €	507,05 €
12	486	420		2 067,57 €	516,89 €

Responsabilités particulières	Taux
Équipier	6
Opérateur de salle opérationnelle	7,5
Chef d'équipe	8,5
Chef d'équipe expert	10
Chef opérateur de salle opérationnelle	10

# Je suis Caporal, je peux devenir :

## Caporal-chef

**Au choix**, ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon + 5 ans dans le grade ou de Fonction publique.

## Sergent

**1. Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconnue équivalente.

**2. Examen professionnel**, au 1<sup>er</sup> janvier : 6 ans de caporal et/ou caporal-chef + U.V chef d'équipe.

*Les nominations opérées au 2 représentent 70 % au plus, du total de celles opérées au titre du 1 et 2.*

## Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe

**Concours externe**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualification d'équipier de SPP.

## Capitaine

**Concours externe**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.





**CAPORAL  
CHEF**



**Les promus au grade  
de caporal-chef qui n'auraient pas satisfait  
à la formation de chef d'équipe  
reçoivent cette formation.**

Ils ne peuvent exercer les fonctions opérationnelles de chef d'équipe qu'après avoir satisfait à cette obligation de formation.

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée
1	388	368	1 an
2	397	370	1 an
3	412	371	2 ans
4	430	380	2 ans
5	448	393	2 ans
6	460	403	2 ans
7	478	415	3 ans
8	499	430	3 ans
9	525	450	3 ans
10	558	473	

Responsabilités particulières	Taux
-	6
Chef d'équipe	8,5
Chef d'équipe expert	10
Chef opérateur de salle opérationnelle	10

## Je suis Caporal chef, je peux devenir :



### Sergent

**1. Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualif. de chef d'équipe de SPP ou reconnue équivalente.

**2. Examen professionnel**, au 1<sup>er</sup> janvier : 6 ans de caporal et/ou caporal-chef + U.V chef d'équipe.

*Les nominations opérées au 2 représentent 70 % au plus, du total de celles opérées au titre du 1 et 2.*

**3. Au choix**, 1<sup>er</sup> janvier : 6 ans C/C + FAE chef d'équipe.

*Les nominations opérées au titre du 2 représentent 70 % au total des nominations opérées au titre du 2 et 3.*



### Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe

**Concours externe**, être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation classé au moins de niveau III (DUT, BTS, Deug ...).

**Concours interne**, 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier et qualification d'équipier de SPP.



### Capitaine

**Concours externe**, être titulaire d'une licence ou diplôme classé au moins de niveau II.

## L'examen professionnel de Sergent

### Concours interne

#### Épreuves d'admissibilité :

- 1<sup>o</sup> - Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle (2 h / coef 2)
- 2<sup>o</sup> - QCM niveau chef d'équipe (1 h / coef 2)

**Épreuve d'admission** : un entretien individuel avec le jury (20 min dont 5, au plus, de présentation / coef 5)

### Examen professionnel

L'épreuve consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de 20 minutes dont 5, au plus, de présentation.



# FO SIS revendique

- La reconnaissance de notre profession comme métier à risque avec une revalorisation de l'indemnité de feu au taux de 28 % minimum.
- La portabilité des droits (prime de feu et bonification d'années) pour les SPP qui quittent la profession avant 57 ans.
- Annuellement, l'organisation des concours externes de caporal de SPP, d'un examen professionnel de caporal de SPP, d'un concours interne et d'un examen professionnel de sergent de SPP.
- La suppression des quotas internes de sous-officiers au sein des SIS qui réduisent les possibilités de nominations.
- La dénonciation des gardes postées des SPV faites en lieu et place de postes de SPP.
- Qu'à formation égale, les SPP occupent en priorité les postes opérationnels à responsabilité.
- Le maintien des effectifs de garde et des potentiels opérationnels journaliers assurant la sécurité des citoyens et des intervenants.
- Le maintien des armements réglementaires dans les engins opérationnels et le respect des effectifs minimums.
- L'intégration de toutes les primes dans le calcul des droits à pension.
- Une réelle évolution de carrière pour tous les personnels reclassés suite à une inaptitude, quelle qu'en soit la raison.

**Une revalorisation de la valeur du point d'indice permettant ainsi de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années.**



Cachet du syndicat



UNION NATIONALE FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

[unfosis@gmail.com](mailto:unfosis@gmail.com) - [www.fosis.org](http://www.fosis.org)